



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 février 2020 à 19h00 à la mairie (15 présents, 2 absentes non excusées) avec pour secrétaire de séance : M. Jean-Pierre TOMBO.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte-rendu du 8 janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- REFUSE à 15 voix contre, le projet de raccordement au réseau public des parcelles B 749-750-751 présenté par le SYDESL situées "Route de la Ligne".

- ADOPTE à 15 voix pour, le projet de raccordement au réseau public de la parcelle F 1810 située "Route de Raimbos" présenté par le SYDESL. **DONNE SON ACCORD** sur la contribution communale d'un montant estimatif de 7 800 € H.T. (en souterrain 105 ml). DIT que cette contribution sera inscrite au budget, et mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL.

- REFUSE à 15 voix contre, le projet de raccordement au réseau public des parcelles B 646-647-628-630 présenté par le SYDESL situées "Route de la Ligne".

- REFUSE à 15 voix contre, le projet de raccordement au réseau public de la parcelle A 367 présenté par le SYDESL situées "Route des Grands Bois".

- ATTRIBUE à 15 voix pour, une aide financière de 50 € au Collège Les chênes rouges pour un séjour de 4 jours à Nantes dont une élève de 5<sup>ème</sup> de notre commune est concernée. DIT que cette somme est prévue au BP.

- DÉCIDE à 15 voix pour, d'accepter la modification des statuts du S.I.E.R.L suite au transfert de la compétence "eau potable" des communes concernées à la communauté de communes "Bresse Louhannaise Intercom".

- APPROUVE à 15 voix pour, le document d'aménagement forestier (année 2020-2039) présenté par M. Samouillan (représentant de l'ONF). Les garants des bois du Molard et Trésor ont aussi approuvé ce document lors d'une présentation le 10/02/2020. **S'ENGAGE** à l'appliquer durant la période pour laquelle il a été établi.

- PREND ACTE à 15 voix pour, des 3 dossiers d'implantation des armoires de rue concernant la liaison de la fibre optique.

- **DONNE SON ACCORD** à 15 voix pour, pour facturer une table de la salle des fêtes suite à la chute de celle-ci lors du banquet des conscrits au responsable des faits dont la somme est de 260,40 €.

- ACCEPTE à 15 voix pour, l'avenant de l'entreprise PIQUAND TP d'un montant de 2 929,70 € soit 3 515,64 € T.T.C. se rapportant au marché de travaux de renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées de la RD 933 à la Route de l'ancienne voie ferrée (imperméabilisation, curage de regard existant et intervention sur canalisation existante). **AUTORISE** Madame le maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à 15 voix pour, concernant l'aménagement des cabinets médicaux et de l'appartement (T1) situés au 18 rue de la Poste qui permettrait l'installation de futurs médecins.

- ACCEPTE, à 9 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, la proposition de rachat du Docteur CRETIN de tout le mobilier médical ainsi que le mobilier de l'appartement (T1) situés au 18 rue de la Poste pour un montant total de 5 000 €.

- ENTEND diverses informations et questions :

- Remerciements décès : Mmes Paulette BARRAUT et Renée CONCHAUDRON.
- Bureau de vote élections municipales.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 21 février 2020 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

